

L'ACCOMPAGNEMENT DU CIP 47

AFIN D'ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTS (TPE-PME, ARTISANS, COMMERÇANTS) DONT L'ENTREPRISE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS EN RAISON DE L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS, LE CENTRE D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES (CIP), SE MOBILISE POUR LES AIDER ET LES SOUTENIR GRATUITEMENT ET EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ. LES EXPLICATIONS AVEC FRANCK DUPOUY, AVOCAT ET PRÉSIDENT CIP 47 MARMANDE.

Propos recueillis par Chantal BOSSY

La Vie Économique : Pourriez-vous rappeler ce que représente le CIP national ?

Franck DUPOUY : Initié dès 1999, dans une démarche de détection et prévention des difficultés des entreprises, le CIP National est une association créée par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, la Conférence Générale des Juges Consulaires de France et le Conseil National des Barreaux, rejoints par les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI France), l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, l'Inter-Fédération des Organismes de Gestion Agréés, et le Conseil National des Greffiers des tribunaux de commerce, Conseil National des Administrateurs et Mandataires Judiciaires, ECTI, EGEE et Compagnie des Conseils et Experts Financiers. Il se décline aujourd'hui en une soixantaine de CIP territoriaux répartis sur tout le territoire. Leur mission principale ? Proposer aux

FRANCK DUPOUY
avocat et président CIP 47 Marmande



chefs d'entreprises des rendez-vous gratuits et confidentiels tous les jeudis en présence d'un trio d'experts (un expert-comptable ou un commissaire aux comptes, un avocat et un ancien juge de Tribunal de commerce). Durant la période de confinement, les experts bénévoles ont aidé les dirigeants à s'y retrouver parmi les aides à disposition déployées par l'État, les ont orientés vers les dispositifs adéquats, ont évoqué leurs difficultés, et surtout proposé un espace où il était possible d'être écouté(e). Depuis 2016, et le partenariat noué avec APESA (Aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance psychologique aiguë), nos experts sont en effet formés à la détection de la souffrance psychologique, pour accompagner le chef d'entreprise au-delà des aspects purement techniques, comptables et financiers. »

LVE : ...et plus spécialement ce que recouvre le CIP Marmande ?

F. D. : « Le CIP 47 Marmande que je préside depuis 2017 a été créé le 2 mars 2011 par les anciens Juges Consulaires de Marmande, la Chambre départementale des Experts-comptables de Lot-et-Garonne, la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Lot-et-Garonne, l'Ordre des Avocats du Barreau d'Agen, le Groupement d'Employeurs 47-33,

CCSF, Codefi, Direccte,... ou saisit directement ses partenaires (Urssaf 47 (ex-SSI ex-RSI), MSA 47, Banque de France d'Agen, Tribunal de Commerce d'Agen, 60 000 Rebonds, APESA France,...) en fonction de la problématique rencontrée. »

LVE : Comment avez-vous appréhendé la crise du Covid 19 ?

F. D. : « Dès la première semaine de confinement, nous avons contacté de nombreuses entreprises du territoire pour faire un point avec elles, via un rapide questionnaire (niveau d'activité, niveau d'informations aides diverses, perspectives à court et long termes...). Les prises de contact et de rendez-vous en visioconférence se font par appel au numéro vert 0800.000.247 ou par mail cip47@vg-gglo.com. »

LVE : Quel dispositif avez-vous mis en place pour accompagner ?

F. D. : « Nous avons tenté d'être le plus réactif possible en modifiant nos permanences des « Entre-tiens du Jeudi » et dès le lendemain du confinement, nous nous sommes mobilisés pour recevoir les chefs d'entreprise tous les jeudis en projetant d'organiser des RDV les autres jours de la semaine si nécessaire. Le CIP 47 s'est également fait le relais de toutes les initiatives d'aides de la région, mises en place par les différentes parties prenantes de la prévention des entreprises en difficultés. Val de Garonne Agglomération a d'ailleurs créé un « prêt-fonds local » (prêt à 0 %) à hauteur de 474 000 € ainsi que d'un « fonds de solidarité » (subvention) à hauteur de 400 000 € pour venir en aide aux entreprises les plus fragiles des 43 communes du territoire. »

« VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION A CRÉÉ UN FONDS DE SOLIDARITÉ DE 474 000 EUROS ET UN « PRÊT-FONDS LOCAL » À HAUTEUR DE 400 000 EUROS »

la Chambre interdépartementale des Notaires, Initiative Garonne, l'Interconsulaire 47, la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et BGE antenne 47. Il reçoit toutes les entreprises du Lot-et-Garonne mais également celles pour qui le CIP 47 est le plus proche. Il accueille les dirigeants lors des « Entretiens du jeudi » les 1^{er}, 3^e et 5^e jeudis matin du mois. Les experts bénévoles (experts-comptables, anciens juges, avocats) écoutent, informent et orientent les chefs d'entreprise vers les dispositifs d'aide existants adaptés : Médiation du Crédit, Médiation interentreprises, Cellule de prévention des Tribunaux de commerce,

du CIP 47 portaient presque exclusivement sur les aides mises en place (État, Région, VGA ou encore Initiative Garonne). Les difficultés sont plutôt à venir, dans les prochaines semaines (juillet, août ou septembre). Pour l'instant les entreprises surfent sur la vague des dispositifs d'aides, de soutien, de PGE et de reports d'échéances. De plus, elles sont accompagnées par leurs conseils (experts-comptables, avocats...). Mais, lorsque ces dispositifs vont s'arrêter, le manque de trésorerie sera tel que le CIP 47 aura tout son rôle afin d'accompagner les entreprises en difficulté. »

LVE : Quelles ont été les demandes des chefs d'entreprise ?

F. D. : « À notre grande surprise, les demandes auprès